

Paris, le 20 mars 2020

Report de l'installation des conseils municipaux sortis des urnes le 15 mars  
L'AMIF entendue !

Les séances d'installation des conseils municipaux élus le 15 mars seront les victimes collatérales de l'épidémie de COVID-19.

Depuis plusieurs jours, Stéphane Beudet, président de l'AMIF, était interpellé par des maires d'Ile-de-France inquiets sur les conditions relatives à l'installation des conseils municipaux, en pleine gestion de crise sanitaire.

Aussi, il sollicitait le Premier ministre pour l'alerter sur les difficultés pour les maires d'organiser l'installation des nouvelles équipes municipales dans de bonnes conditions sanitaires.

*« Les maires prennent toute leur part, et bien plus encore, pour rassurer leurs concitoyens et préserver la continuité du service public, mais assurer la bonne tenue de l'installation des conseils municipaux dans ce contexte de crise sanitaire exceptionnelle pourrait se révéler particulièrement compliqué. Nous sommes sollicités pour organiser la garde des enfants des personnels mobilisés pour gérer la crise sanitaire et nous avons bien évidemment mis en place un service minimum afin d'assurer la continuité du service public pour les services essentiels : état civil, service d'aide à domicile, EHPAD, aide aux plus fragiles... Nos agents eux-mêmes sont concernés par la garde de leurs propres enfants, leur état de santé, etc. Nos services communaux répondent présents mais cette organisation est d'une complexité immense. Droit de retrait, confinement, les craintes et les injonctions sont nombreuses... Nous sommes aujourd'hui, et comme souvent, isolés face à une demande nationale, légitime mais qui dépasse très largement nos compétences et nos possibilités. »* a témoigné le président de l'AMIF.

Toute la journée d'hier, le président de l'AMIF était en contact permanent avec les cabinets des Ministres concernés, Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et Sébastien Lecornu, ministre en charge des collectivités territoriales, afin de trouver ensemble une solution qui donne davantage de souplesse, de sécurité et de faisabilité à l'installation des équipes municipales sorties des urnes le 15 mars.

Plutôt que les assouplissements un temps envisagés, le Premier ministre décidait hier soir de reporter les séances d'installation selon les modalités suivantes :

- Les Communes où l'ensemble des conseillers municipaux ont été élus lors du 1<sup>er</sup> tour entreront en fonction à une date fixée par décret au plus tard au mois de juin
- Pour les EPCI dont toutes les communes membres ont des conseillers municipaux élus lors 1<sup>er</sup> tour, l'installation des conseils communautaires se fera au plus tard trois semaines après l'installation des conseils municipaux (date fixée par décret au plus tard au mois de juin).

Les équipes sortantes resteront donc en place au plus tard jusqu'en juin, si les conditions sanitaires le permettent.

Stéphane Beaudet salue la réactivité et l'écoute du gouvernement. « *Je considère que les annonces du Premier Ministre constituent une bonne façon de transiger et je salue sa décision qui constitue un soulagement pour de nombreux élus. En ces temps de crise sanitaire, toutes nos forces doivent être mobilisées vers une seule priorité, gagner la course contre la montre contre la propagation du COVID-19.* » a-t-il insisté.

Toutes les informations sur cette crise sanitaire sur le site internet de l'AMIF à cette adresse : <https://amif.asso.fr/>

Pour suivre l'actualité sur les différents réseaux sociaux de l'AMIF :

- <https://www.facebook.com/associationmairesidf/>
- [https://twitter.com/AMIF\\_asso](https://twitter.com/AMIF_asso)
- <https://www.linkedin.com/company/9414560/admin/>
- [https://www.instagram.com/amif\\_asso/?hl=fr](https://www.instagram.com/amif_asso/?hl=fr)

**Contact presse** : Graziella Riou – [griou@amif.asso.fr](mailto:griou@amif.asso.fr) – 06 14 42 25 70